NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2310045 - Littoral seino-marin

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2310045

1.3 Appellation du site

Littoral seino-marin

1.4 Date de compilation

31/01/1990

1.5 Date d'actualisation

07/08/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 03/09/2013

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000027920008

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,41889°

Latitude : 49,89278°

2.2 Superficie totale

180050 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

99%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
76	Seine-Maritime	1 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
76079	BENOUVILLE
76194	CRIQUEBEUF-EN-CAUX
76232	ELETOT
76254	ETRETAT
76259	FECAMP
76390	LOGES
76508	POTERIE-CAP-D'ANTIFER
76595	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
76600	SAINT-LEONARD
76613	SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX
76637	SAINT-PIERRE-EN-PORT
76663	SASSETOT-LE-MAUCONDUIT
76670	SENNEVILLE-SUR-FECAMP
76693	TILLEUL
76726	VATTETOT-SUR-MER
76736	VEULETTES-SUR-MER
76754	YPORT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	*Gavia stellata*	w	28	217	i		G	B	A	C	A
B	A001	*Gavia stellata*	c	6	611	i		G	A	B	C	B
B	A002	*Gavia arctica*	w	25	43	i		G	B	A	C	A
B	A002	*Gavia arctica*	c	4	274	i		G	A	B	C	B
B	A005	*Podiceps cristatus*	w	3528	8401	i		G	B	A	C	A
B	A009	*Fulmarus glacialis*	w	99	313	i		G	B	B	B	B
B	A009	*Fulmarus glacialis*	r	95	356	p		G	B	B	B	A
B	A016	*Morus bassanus*	w	538	2426	i		G	B	B	C	C
B	A016	*Morus bassanus*	c	1602	11323	i	P	G	B	B	C	B

B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	73	324	i		G	C	B	C	C
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	r	155	186	p		G	B	A	C	A
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	w	20	33	i		G	D			
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	r	3	23	p		G	D			
B	A026	*Egretta garzetta*	w			i	P	G	D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c			i	P	G	D			
B	A034	*Platalea leucorodia*	c			i	R	G	D			
B	A072	*Pernis apivorus*	c			i	V	DD	D			
B	A082	*Circus cyaneus*	c			i	R	G	D			
B	A098	*Falco columbarius*	c			i	R	G	D			
B	A103	*Falco peregrinus*	w	1	2	i	V	G	D			
B	A103	*Falco peregrinus*	r	9	17	p		G	C	A	B	B
B	A132	*Recurvirostra avosetta*	w			i	V	G	D			
B	A172	*Stercorarius pomarinus*	c	6	81	i		G	D			
B	A173	*Stercorarius parasiticus*	c	3	246	i		G	D			
B	A175	*Catharacta skua*	w	1	5	i		G	D			
B	A176	*Larus melanocephalus*	w	100	300	i		G	D			
B	A176	*Larus melanocephalus*	c	155	1102	i		G	B	B	C	B
B	A183	*Larus fuscus*	w	17	391	i	P	G	D			
B	A183	*Larus fuscus*	p	9	9	p		G	D			
B	A184	*Larus argentatus*	w	2443	12478	i	P	G	B	C	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	r	3641	5503	p		G	B	C	C	B
B	A187	*Larus marinus*	w	1924	3801	i	P	G	A	A	C	A

B	A187	*Larus marinus*	r	16	33	p	P	G	D			
B	A188	*Rissa tridactyla*	w	1	9	i	V	M	D			
B	A188	*Rissa tridactyla*	r	427	997	p		G	B	B	C	B
B	A188	*Rissa tridactyla*	c			i	P	M	B	B	C	B
B	A193	*Sterna hirundo*	c	651	8145	i		G	B	B	C	B
B	A199	*Uria aalge*	w	6	207	i		G	B	A	C	A
B	A199	*Uria aalge*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A200	*Alca torda*	w	6	189	i		G	B	B	C	B
B	A200	*Alca torda*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A246	*Lullula arborea*	c	1	120	i	R	G	D			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	c	2115	4987	i	P	G	B	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c	1489	5843	i		G	B	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*	0	6	p	C			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	99 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Autres caractéristiques du site

La superficie marine du site est d'à peu près 99%, il existe une petite partie terrestre, correspondant essentiellement à des plages, falaises et hauts de falaise. Cette partie terrestre représente environ 600 hectares soit seulement 0,3% de la surface du site. Elle se situe sur le front de falaise taillé par la mer dans le plateau crayeux du Pays de Caux (craie du Crétacé). La craie présente de nombreux lits de silex.Le site comprend ainsi 4 types de milieux : le front de falaise et les pelouses littorales aérohalines associées, les dépôts de galets situés en pied de falaises, la zone intertidale et la mer, atteignant la profondeur maximale de 33m.

Le périmètre du site comprend également la zone portuaire d'Antifer.

Vulnérabilité
: Etant donné la configuration des falaises et de la côte, la vulnérabilité du site est faible concernant les aménagements et infrastructures.
Pour les nicheurs et les migrateurs, c'est sans doute le dérangement qui constitue la menace la plus forte. Il est toutefois limité grâce à la réserve de chasse du secteur proche du Cap Fagnet.

La présence depuis plusieurs décennies de la centrale nucléaire de Paluel, à proximité immédiate de l'extension ne semble pas constituer a priori un facteur de vulnérabilité supplémentaire par rapport aux espèces d'oiseaux concernées par le site Natura 2000.

Il est à noter qu'un projet de parc éolien offshore de 21 éoliennes pour une puissance de 105 MW est autorisé sur le site.
De même, un autre parc éolien offshore de 50 éoliennes pour une puissance de 300MW est en projet. (non autorisé en date d'octobre 2009)

4.2 Qualité et importance

La Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin s'étend d'un seul tenant sur un peu plus de 70 km de linéaire côtier, depuis le port d'Antifer jusqu'au cap d'Ailly.
A l'ouest de Veulettes sur mer, le site comprend la bordure du plateau sur environ 150 mètres, la falaise, la plage, l'estran et s'étend jusqu'à la limite des 12 milles nautiques.
Le secteur à l'Est de Veulettes sur mer est quant à lui entièrement marin, couvrant l'espace depuis la limite des plus basses mers (zéro hydrographique des cartes marines) jusqu'à la limite des 12 milles nautiques.

L'intérêt écologique majeur du site "Littoral Seino-Marin", qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, est la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Espèces nicheuses :

Cette ZPS comprend les deux principales colonies d'oiseaux marins nicheurs de Haute-Normandie, accueillant 8 espèces d'intérêt communautaire : le Cap d'Antifer et le Cap Fagnet.
Ainsi, elle accueille une part importante de la population de Faucon pèlerin, de Fulmar boréal, de Grand Cormoran et de Goélands argenté et brun du littoral de Seine-Maritime. De plus, la ZPS abrite la quasi-totalité ou l'intégralité des effectifs de Cormoran huppé, de Mouette tridactyle et de Goéland marin nichant sur le littoral du Pays de Caux.

De fait, cette ZPS, en plus d'être représentative et exemplaire de l'ensemble du littoral seino-marin, représente ainsi un intérêt national voire européen pour les espèces nicheuses.

Espèces en migration ou en hivernage :

En outre, cette ZPS accueille 35 espèces d'intérêt communautaire en hivernage ou en migration.

En hiver, elle représente un intérêt national voire européen pour 8 espèces (grèbes, plongeons et alcidés), puisqu'une grande part des effectifs français y hiverne . De plus, la très grande majorité des effectifs hivernants au large du Pays de Caux se trouve chaque année dans ces secteurs d'où l'importance de cette ZPS.

De plus, le littoral du Pays de Caux est un site d'importance nationale pour la migration des oiseaux marins. Les effectifs recensés en migration sont relativement importants, et l'ensemble des oiseaux migrants au large du Pays de Caux passe par la ZPS, notamment au niveau d'Antifer.

Point particulier sur le Cap Fagnet :

On peut noter que la Zone de Protection Spéciale "Littoral Seino-Marin" comprend un secteur proche du Cap Fagnet particulièrement intéressant (portion du littoral cauchois comprise entre Fécamp et Saint Pierre en Port).

La désignation des falaises du Cap Fagnet repose essentiellement sur son intérêt fonctionnel en tant que zone de passage littorale pour de très nombreux individus d'espèces terrestres ou marines. Même si certaines des espèces présentes appartiennent à l'annexe I de la Directive- la Mouette mélanocéphale, les Plongeons catmarin et arctique, les Sternes caugek et pierregarin- le rôle de ce secteur pour ces espèces reste assez faible à l'échelle européenne. Le secteur constitue également un site de reproduction important pour certaines espèces patrimoniales.

Les oiseaux migrateurs :

Le secteur du Cap Fagnet est une zone de passage privilégiée pour les passereaux migrateurs. Ils survolent les terres sur une bande de 500 à 800m en bordure de falaise. En période favorable, de très grands nombres peuvent être observés (jusqu'à 380 000 individus en quelques jours). Ces effectifs font de la zone le point le plus important de France pour la migration des passereaux. Les espèces les plus fréquentes sont l'Alouette des champs, le Pinson des arbres et les Pipits. Au large des falaises, la ZPS constitue également un secteur de migration important pour les oiseaux marins, principalement les Sternes (caugek et pierregarin), les Fous de Bassan, les Bernaches cravants, les Mouettes (pygmées, tridactyles, mélanocéphales), anatidés et limicoles.

Les oiseaux nicheurs :

Les falaises du Cap Fagnet accueillent plusieurs populations nicheuses intéressantes :
- les Mouettes tridactyles : avec plus de 400 couples, cette colonie regroupe près de la moitié de la population nicheuse de Haute-Normandie et constitue un des 10 sites qui accueillent 90% de la population française. La mouette tridactyle figure sur la liste des espèces OSPAR.
- les Pétrels fulmar : avec 41 couples, le site accueille 1/20 de la population haut-normande.
- les faucons pèlerins : espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux, disparu depuis 1965 de Haute Normandie, le Faucon pèlerin a colonisé de nouveau le littoral normand à partir de 1992 pour atteindre plus de 10 couples en 2002 répartis sur l'ensemble du littoral.. La ZPS accueille deux de ces couples.
- le Goéland argenté , espèce dont les populations sont abondantes sur les côtes françaises, et souvent favorisées par les activités humaines. La population de Goélands argentés se stabilise actuellement.

Les oiseaux hivernants :

Au large de la côte, la mer constitue une zone d'hivernage pour un certain nombre d'oiseaux marins, notamment : les Plongeons (essentiellement catmarins mais aussi arctiques), le Grèbe huppé, les Mouettes melanocéphales, pygmées et tridactyles.
Le statut de zone d'hivernage pour le littoral cauchois est reconnu depuis peu et des études devraient être réalisées de façon plus approfondie,(études radar) pour affiner la connaissance dans ce domaine, notamment en zone hauturière.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	L05	Eboulements, glissements de terrain		B
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		B
L	F03.01	Chasse		B
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
L	G01.05	Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon		I
L	K01.01	Erosion		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
H	J02.12.01	Ouvrages de défense contre la mer ou de protection des côtes, barrages marémoteurs		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public maritime	%

4.5 Documentation

Données

Debout G., Binard R. et les conservateurs : Etat des Réserves du GONm (ERG) 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.

Debout G., Binard R. et les responsables de sites : Etat des Principaux Sites Ornithologiques Normands (EPSION) 2002, 2003, 2004, 2005, 2006

GONm - Recensements des oiseaux nicheurs du Pays de Caux 2002, 2004, 2006

GONm - Résultats des recensements des oiseaux hivernants " Wetlands International " 2002, 2003, 2004, 2005, 2006

GONm - Suivi de la migration post-nuptiale à Antifer 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007

Articles & études

Colombe S. - 1998 - Intensive repeat boat surveys reveal important wintering seabird population in the Channel - Le Cormoran, tome 10, fascicule 3, n°47

Comolet-Tirman J., Hindermeyer X. & Siblet J. Ph.. (2007).- Liste française des espèces d'oiseaux marins susceptibles de justifier la création de zones de protection spéciale. Rapport MNHN -S.P.N./MEDD

Creau Y. - 1998 - Les recensements de laridés au dortoir sur les côtes de la Manche au cours de l'hiver 1996-1997 - Le Cormoran, tome 10, fascicule 3, n°47

Debout G. - 1998 - Les alcidés au large des côtes normandes - Le Cormoran, tome 10, fascicule 3, n°47

Debout G. - 2003 - Les plongeons et les grèbes en mer : l'hivernage est-il lié au débouché des estuaires ? - Le Cormoran, tome 13, fascicule 1, n°57

Debout G. - 2005 - L'hivernage des oiseaux en mer en Normandie : résultats de l'enquête 2001-2002 - Le Cormoran, tome 13, fascicule 4, N°62

Gallien F., Bouchet A. - 2003 - Étude ornithologique préalable à la désignation en Zone de Protection Spéciale du littoral cauchois et des boucles de la Seine Amont (Seine-Maritime) - Rapport final - Rapport GONm à la demande de la DIREN Haute-Normandie

Gallien F., Le Guillou G. - 2005 - Étude ornithologique préalable à la désignation en Zone de Protection Spéciale du littoral cauchois et des boucles de la Seine Amont (Seine-Maritime) - Rapport final - Rapport GONm à la demande de la DIREN Haute-Normandie

Skov H., Durinc J., Leopold M.F., Tasker M.L. - 1995 - Important bird areas for seabords in the North Sea including the Channel and the Kattegar - ORNIS Consult

White R.W., Reid J.B. - 1998 - Seabird dispersion patterns in the Channel - Le Cormoran, tome 10, fascicule 3, n°47

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	93 %
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	6 %

5.2 Relation du site considéré avec d’autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DREAL Haute-Normandie

Adresse : 1, rue Dufay 76100 Rouen

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[] Oui

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Missions opérationnelles :

-Missions opérationnelles de surveillance, de police, de défense ou de service public (sauvetage, assistance, lutte antipollution, etc...) par navires ou embarcations de la Marine Nationale et de la gendarmerie maritime ;
-missions de recherche et de neutralisation d'explosifs immergés en mer ou sur l'estran par navires, embarcations ou plongeurs de la Marine Nationale ;
-missions opérationnelles et patrouilles de surveillance, de police, de défense, ou de service public par aéronefs militaires sans restriction d'altitude.

Exercices et entrainements :

-de navires de la Marine Nationale ou de la gendarmerie maritime ;
-d'aéronefs militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude, avions à 500 pieds terre et 100 pieds mer minimum) ;
-de plongeurs et de commandos de la Marine Nationale (entrainements nautiques, aériens et terrestres) ;
-des forces spéciales du centre parachutiste d'entrainement aux opérations maritimes (CPEOM) de ROSCANVEL (29) : activités sous-marines, aériennes et de surface ;
-zone de tirs (D82) empiétant au Nord-Ouest du Cap d'Antifer.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne seront pas remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des mesures précitées ne devra pas être remiseen cause.

Le périmètre du classement Natura 2000 comprend le sémaphore et la batterie de Semonce d'Antifer, attribués à la Marine Nationale ainsi que le relais hertzien d'Antifer le Phare attribué à l'équipement et occupé par la marine nationale. Le classement de ces emprises ne devra pas remettre en cause leurs fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer ainsi que leur entretien et leurs capacités d'évolution.